

- Le **Système d'Échange Local** offre la possibilité d'échanger autrement et librement, en privilégiant le lien plutôt que le bien dans le respect des personnes, en valorisant la responsabilité de chacun, la coopération et la solidarité.
- Le **Système d'Échange Local** qui se réfère à la présente charte dite «l'esprit du SEL» :
 - c'est échanger autrement et librement ;
 - c'est privilégier le lien plutôt que le bien ;
 - c'est valoriser les savoirs, les savoir-faire et la responsabilité de chacun par la coopération, la solidarité et la réciprocité multilatérale.
- Le **Système d'échange local** qui se réfère à la présente charte dite «l'esprit du SEL», exprime sa volonté de :
 - expérimenter et développer des pratiques d'échanges estimés en unités locales («graines»), sans argent, de manière loyale et équitable, au sein d'un territoire de proximité ;
 - faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe ;
 - fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et de mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs ;
 - œuvrer dans le respect des équilibres naturels tout en favorisant l'épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun.
- Chaque **SEL** est autonome et s'engage à respecter les autres **SEL** et la richesse de leurs différences.

La charte de l'association **SEL de Bernay-Charentonne** est acceptée et respectée par chaque adhérent au moment de son adhésion à l'association.